

Pêches et aquaculture

en nouvelles

Mot du ministre



M. Claude Bécharde, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

C'est avec beaucoup de plaisir et d'enthousiasme que j'ai accepté mes nouvelles responsabilités en tant que ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Il s'agit d'un mandat qui revêt une importance particulière à mes yeux puisqu'il rejoint l'ensemble des Québécois.

Le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales présente notamment d'intéressantes possibilités quant au développement de marchés, à l'adoption de nouvelles technologies ou à la mise au point de nouveaux produits ou encore en matière de diversification économique. Il se révèle aussi une composante essentielle pour le développement régional, à plus forte raison pour le Québec maritime. Voilà pourquoi ce secteur se situe au cœur des priorités du gouvernement du Québec.

Par ailleurs, l'industrie des pêches, de l'aquaculture et de la transformation des produits marins fait face à de nombreux défis, qui vont des fluctuations des ressources halieutiques à la mondialisation des marchés. La capacité d'innovation des acteurs de l'industrie leur permettra assurément de relever ces défis et de se renouveler.

Dans les prochaines semaines et les prochains mois, j'aurai l'occasion de m'entretenir avec les représentants de l'industrie afin de me familiariser davantage avec les enjeux et les priorités que vous avez établis. Entretiens, soyez assurés que je suis déterminé à contribuer de façon notable à la croissance et à la viabilité de l'industrie.

À cet égard, je tiens à réitérer l'engagement du personnel du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de mettre leur expertise et leur dévouement au service des entrepreneurs du secteur pour vous assister dans la réalisation de vos projets et le développement de votre industrie. Vous pourrez donc compter sur mon appui comme sur celui de mon équipe pour vous aider à aller de l'avant.

Le député de Kamouraska-Témiscouata, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques, leader adjoint du gouvernement, et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent,

Claude Bécharde

Du nouveau pour la professionnalisation de la pêche commerciale au Québec

Par **Jean-Michel Poulin**,
de la Direction des analyses
et des politiques

Le Règlement modifiant le Règlement sur la reconnaissance de la compétence professionnelle des pêcheurs et des aides-pêcheurs est en vigueur depuis le 23 juillet dernier. Il a pour objet de modifier les dispositions relatives aux compétences ou aux équivalences requises pour l'obtention de la certification d'aide-pêcheur délivrée par le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs (BAPAP).

Ainsi, les personnes qui sont âgées d'au moins 24 ans et qui se destinent au métier d'aide-pêcheur pourront désormais avoir droit à la certification en joignant à leur demande une attestation confirmant qu'elles ont suivi avec succès une formation minimale de 630 heures reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. La formation qui est donnée actuellement exige la réussite d'un programme de 1 605 heures menant à l'obtention du diplôme de pêche professionnelle.

Les pêcheurs ou les aides-pêcheurs qui étaient admissibles à

la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique, programme du gouvernement canadien qui était en vigueur de 1994 à 1998, pourront également se qualifier pour la certification. Finalement, le nouveau Règlement vient aussi préciser certaines conditions concernant les saisons de pêches reconnues quant à l'obtention d'équivalences.

Au Québec, le BAPAP est l'organisme responsable de l'application du Règlement. Il a en outre comme mission d'élaborer et de mettre en œuvre un régime de reconnaissance de la compétence professionnelle des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec. Le Bureau veille également à renforcer les compétences existantes auprès de cette clientèle et à outiller la relève au moyen d'une formation appropriée.

Soulignons que c'est à la suite d'un atelier sur la professionnalisation, organisé en 2004 par le BAPAP et les principaux acteurs du secteur, que s'est concrétisée la volonté d'harmoniser le règlement initial, de manière à mieux répondre aux besoins de l'industrie de la pêche commerciale.

Photo : Marc Lajoie, MAPAQ.



Pour plus de renseignements, on peut s'adresser directement au BAPAP :
Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs
167, rue Grande Allée Est, bureau 116 A
Grande-Rivière (Québec) G0C 1V0
Téléphone : 418 385-4000 ou 1 888 385-4004
Courriel : bapap@globetrotter.net

Sommaire

2 Programmes d'aide financière 2009-2010

3 Programmes d'aide financière 2009-2010

4 Plan d'action ministériel de développement durable 2009-2013

Atelier sur l'oursin vert

Augmenter la valeur du homard canadien : Une priorité de la table ronde de l'Atlantique sur le homard

Publié par

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales
96, montée de Sandy Beach
Bureau 2.05
Gaspé (Québec) G4X 2V6
www.mapaq.gouv.qc.ca

Comité de coordination

Donald Arseneau
Micheline Côté
Jean Lavallée
Frédéric Legendre
Richard Morin
Julie Rousseau
Marc Veillet

Conception graphique

Azentic

PÊCHES ET AQUACULTURE
EN NOUVELLES est publié tous les deux mois dans les pages du journal Pêche Impact.

Québec

Programmes d'aide

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation met en place cinq

Photo : Marc Lajoie, MAPAQ.



PROGRAMME TRANSITOIRE D'ALLÈGEMENT DU REMBOURSEMENT DES PRÊTS DES ENTREPRISES DE PÊCHE

Le Programme transitoire d'allègement du remboursement des prêts des entreprises de pêche s'adresse essentiellement aux bénéficiaires d'un financement gouvernemental. En fait, le Programme permet à un emprunteur d'être « excusé » du retard qu'il accuse sur la remise de son prêt lorsque les activités de pêche ne génèrent pas suffisamment de revenus pour acquitter la totalité des obligations contractuelles, notamment pour rembourser la prime d'assurance maritime, le capital et les intérêts sur le prêt. Ainsi, en adhérant au Programme, l'emprunteur voit les sommes dues en capital être différées et il évite l'application des mesures de recouvrement prévues dans son contrat de financement.

Pour l'année 2009, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation prévoit accorder des subventions d'intérêts totalisant 2,5 millions de dollars aux entreprises de pêche du secteur de la capture qui sont touchées par la crise économique actuelle.

Ces deux mesures d'aide sont transitoires et prennent fin le 31 mars 2010. Le Ministère travaille actuellement à une refonte de ses programmes destinés aux entreprises de pêche pour le prochain exercice financier 2010-2011. L'objectif visé par le Ministère est de mettre au point des outils financiers mieux adaptés pour appuyer les entreprises qui se trouvent dans des conjonctures défavorables.

PROGRAMME TRANSITOIRE D'APPUI FINANCIER AUX INTÉRÊTS SUR LES PRÊTS DES ENTREPRISES DE PÊCHE

Le Programme transitoire d'appui financier aux intérêts sur les prêts des entreprises de pêche offre un soutien financier sous la forme d'une prise en charge d'une partie ou de la totalité des intérêts à payer sur les prêts contractés à des fins de pêche commerciale. Contrairement au Programme d'allègement du remboursement des prêts des entreprises de pêche, le soutien financier lié au présent programme vise aussi l'entreprise de pêche qui ne bénéficie pas d'un financement gouvernemental et dont le propriétaire est, notamment, titulaire d'un permis de pêche délivré en vertu de la Loi sur les pêches. Une des conditions pour bénéficier de l'aide est que le prêteur ait une hypothèque maritime de premier rang sur le bateau de pêche ou une hypothèque mobilière de premier rang sur le permis ou le contingent de pêche.

Photo : Marc Lajoie, MAPAQ.



PROGRAMME D'APPUI FINANCIER AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE COMMERCIALES

Le Programme d'appui financier au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales prend le relais du Programme d'appui financier à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales.

L'objet général de ce programme est de soutenir la mise en œuvre des priorités du Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales. Il s'agit d'assurer le développement du secteur en appuyant la croissance des entreprises qui le composent dans une perspective de développement durable.

Le Programme comprend trois volets :

- Volet 1 - Appui au développement;
- Volet 2 - Appui à la commercialisation;
- Volet 3 - Appui financier à la modernisation.

Le troisième volet, qui constitue une nouveauté, comporte notamment un soutien financier pour l'acquisition ou l'exploitation d'immobilisations sous la forme d'une subvention représentant un maximum de 35 % des dépenses admissibles pour le temps où ce volet en vigueur. À l'égard de ce troisième volet, les projets doivent être axés sur :

- l'amélioration de la compétitivité des entreprises de transformation, - Subvention maximale de 500 000 dollars par entreprise;
- l'optimisation des infrastructures de transformation, - Subvention maximale de 500 000 dollars par projet;
- le renforcement de la sécurité des aliments, - Subvention maximale de 200 000 dollars par entreprise;
- l'amélioration des rendements sur les plans environnemental et énergétique, - Subvention maximale de 200 000 dollars par entreprise.

INNOVAMER

Innovamer est un programme d'aide financière à l'appui de l'innovation dans le secteur de la capture, de l'aquaculture, de la transformation et de la valorisation de la biomasse aquatique. Ce nouveau programme, qui s'adresse aux centres de recherche, aux organismes, aux associations et aux entreprises, permet de soutenir des activités sectorielles de recherche appliquée, de développement expérimental, d'adaptation technologique, de veille et de diffusion. Innovamer apporte également un soutien pour des activités exploratoires qui ont pour objet de valider l'intérêt d'une technologie ou d'un produit avant qu'une entreprise ou un centre n'entreprenne un projet de développement.

Les activités devront comporter un potentiel de développement pour l'industrie de la capture, de l'aquaculture, de la transformation et de la valorisation de la biomasse aquatique.

Premier volet - Soutien aux projets sectoriels d'innovation

- Activités de recherche appliquée, de développement expérimental et de transfert technologique;
- Études, essais et analyses exploratoires;
- Colloques, forums et ateliers de nature scientifique à des fins de diffusion;
- Veille et missions technologiques.

Au regard de ce premier volet, l'aide accordée peut atteindre un maximum de

75 000 dollars pour un an ou de 200 000 dollars pour trois ans. Pour un projet de nature exploratoire, elle peut s'élever à 18 000 dollars pour un an.

Deuxième volet - Soutien aux initiatives de partenariat

- Mise sur pied d'un service ou d'un ensemble d'activités particulières en matière d'innovation;
- Réalisation de projets de collaboration entre des acteurs québécois et des spécialistes ou des membres de réseaux ou de centres de l'étranger;
- Mise en œuvre de projets permettant d'accroître la présence en région maritime de chercheurs menant des travaux de recherche appliquée.

Photo : Michel Desbiens, MAPAQ.



financière 2009-2010

nouveaux programmes destinés à l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales

PROGRAMME D'APPUI FINANCIER AUX INITIATIVES COLLECTIVES DANS LE SECTEUR DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE COMMERCIALES

Le Programme de soutien financier aux associations nationales du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales et le Programme d'appui financier à la concertation dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales sont remplacés par le Programme d'appui financier aux initiatives collectives dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales, qui sera en vigueur jusqu'au mois de mars 2012.

Ce nouveau programme permettra de soutenir le fonctionnement des tables filières et des associations nationales. Il appuiera aussi la mise en place de services à l'intention de l'industrie en offrant une aide financière pouvant atteindre 200 000 dollars pour une période de trois ans. L'aide consentie pourra notamment servir à la mise sur pied de clubs d'encadrement pour la gestion quotidienne des entreprises de pêche, comme cela est prévu dans le Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales.

En vertu du nouveau programme, l'aide financière destinée aux projets de concertation est également majorée. Elle pourra désormais atteindre 75 000 dollars par année par projet, jusqu'à concurrence de 200 000 dollars sur trois ans. Enfin, un soutien financier d'un maximum de 50 000 dollars par projet sera accessible pour la réalisation de projets qui contribuent au rayonnement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales, mais qui ne peuvent bénéficier d'aucun autre programme du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Photo : Jacques Gratton.



Les trois programmes suivants ont été reconduits pour l'année en cours

AQUABLEU : PROGRAMME D'APPUI FINANCIER POUR L'AMÉLIORATION DES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DES ENTREPRISES PISCICOLES DE SALMONIDÉS

Le programme Aquableu concourt au déploiement de la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec. Cette stratégie vise, entre autres choses, à réduire de 40 %, dans une période de 10 ans, les rejets de phosphore des entreprises piscicoles dans l'environnement.

Pour atteindre cet objectif, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) met à la disposition des entreprises piscicoles une aide financière pour la réalisation d'activités ayant trait à la protection de l'environnement.

Marc Lajoie, MAPAQ.



Marc Lajoie, MAPAQ.



PROGRAMME DE FINANCEMENT DE LA PÊCHE COMMERCIALE

Ce programme a pour objet la diversification et le maintien des activités liées à la capture ou à la récolte de produits marins. Il soutient également le regroupement, le transfert ou l'acquisition d'entreprises de pêche commerciale. À cet égard, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation peut consentir des garanties de prêts, voire exceptionnellement des prêts, aux entreprises.

PROGRAMME D'APPUI FINANCIER À LA RELÈVE DANS LE SECTEUR DE LA CAPTURE

L'objet de ce programme est de soutenir l'établissement de jeunes pêcheurs dans l'industrie des pêches commerciales. Ainsi, le MAPAQ offre un appui financier aux jeunes pêcheurs pour faciliter l'achat d'une première entreprise de pêche.

Marc Lajoie, MAPAQ.



Pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes d'aide financière, il suffit de communiquer avec l'un des bureaux régionaux de la Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

- Direction régionale de la Côte-Nord
Téléphone : 418 964-8521 – Courriel : drcn@mapaq.gouv.qc.ca
- Direction régionale des Îles-de-la-Madeleine
Téléphone : 418 986-2098 – Courriel : drim@mapaq.gouv.qc.ca
- Direction régionale de la Gaspésie
Téléphone : 418 368-7620 – Courriel : drg@mapaq.gouv.qc.ca
- Direction régionale de l'Estuaire et des eaux intérieures
Téléphone : 819 293-5677 – Courriel : dreei@mapaq.gouv.qc.ca

Pour plus d'information sur le programme Innovamer, communiquez avec la Direction de l'innovation et des technologies (téléphone : 418 368-7638; courriel : dit@mapaq.gouv.qc.ca).

Les programmes sont également publiés dans le site Internet du MAPAQ à l'adresse suivante :

www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/md/Programmes/

Plan d'action ministériel de développement durable 2009-2013

Par **Sophie Lachance**,
de la Direction de la planification
et des priorités stratégiques

La Loi sur le développement durable a été adoptée par le gouvernement du Québec au mois d'avril 2006. Elle a pour objet de mieux intégrer la recherche d'un développement durable dans l'ensemble des actions et des activités des ministères et organismes de l'État.

Comme l'indique la Loi, le développement durable consiste en « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement ».

La publication, le 31 mars dernier, du plan d'action de développement durable du

ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) s'insère dans la démarche entreprise par le gouvernement du Québec et marque une étape importante dans les efforts que le Ministère déploie pour soutenir le développement durable du secteur bioalimentaire.

Le secteur bioalimentaire en action

Depuis plusieurs années, le développement durable est une réalité étroitement liée aux activités du MAPAQ, qui a la responsabilité du développement du secteur bioalimentaire. Les différentes dimensions du développement durable touchent intimement ce secteur, ce qui se manifeste notamment au regard de la vitalité économique, du respect des valeurs de société telles que la protection des ressources et de l'environnement, du développement régional, de l'occupation dynamique du territoire ou encore de la salubrité des aliments.

Quelques exemples probants rendent compte de l'engagement du MAPAQ dans la recherche d'un développement durable :

- Ainsi, les aquaculteurs contribuent à la protection de l'eau depuis 2004 par leur adhésion volontaire à la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec;
- En outre, le Ministère a mis sur pied, en 2008, le Programme d'appui financier à la relève dans le secteur de la capture afin d'aider les jeunes pêcheurs à faire l'acquisition d'une première entreprise de pêche;
- Par ailleurs, le MAPAQ est à préparer une démarche d'accompagnement des entreprises en matière de développement durable. Un projet pilote accompagne huit entreprises, dont une appartient au secteur des pêches. Ce projet doit mener à l'établissement d'un diagnostic d'éco-efficacité et à la mise en œuvre d'un plan d'action visant à améliorer la compétitivité des entreprises. Par le fait même, la démarche devrait favoriser l'innovation, la réalisation d'investissements et l'accès à de nouveaux marchés, en conformité avec la vision stratégique du Ministère et dans une perspective de développement durable.

Vous pouvez consulter le Plan d'action ministériel de développement durable 2009-2013 dans le site Internet du Ministère au www.mapaq.gouv.qc.ca.

Atelier sur l'oursin vert

Par **Pierre Dubé**,
de la Direction de l'aquaculture
et du développement durable

Les 26 et 27 mai dernier a eu lieu à Rimouski un atelier de réflexion sur l'exploitation de l'oursin vert organisé par Pêches et Océans Canada (MPO). Il avait pour objet principal d'établir les bases du développement durable des activités de pêche et d'aquaculture relatives à cette espèce. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) était représenté et son intervention, visant particulièrement l'aquaculture, avait trait à la réglementation, à l'innovation et à la valorisation de cet animal de la mer.

Une revue de l'exploitation et de la gestion des stocks d'oursins a été faite, ce qui a permis de dégager des constatations et de soumettre quelques observations, que ce soit au regard des aspects scientifiques ou économiques ou des expériences conduites au Québec ou ailleurs dans le monde. L'occasion se prêtait bien également à l'expression des préoccupations des gestionnaires, des exploitants et des autres intéressés.

Il est à souligner que les débarquements d'oursins, tout comme leur valeur marchande, ont considérablement progressé au Québec, en passant de 14 tonnes (18 millions de dollars) en 1994 à 447 tonnes (764 millions de dollars) en 2008. Contrairement à la situation qui existe dans de nombreuses parties du

monde, les populations naturelles d'oursins verts semblent relativement saines, peu éprouvées par les épidémies et en assez bonne condition à la suite de l'application de mesures de gestion efficaces.



Photo : Richard Mercier

Toutefois, il faut encore assumer de nombreux défis afin de développer, de manière durable, le plein potentiel de la pêche et de l'élevage de cette espèce, et ce, tant sur

le plan environnemental ou social que dans une perspective économique. Des méthodes de détermination de l'âge, une meilleure connaissance des avantages technico-économiques des activités d'élevage, notamment en vue de percer les marchés asiatiques, de même qu'une compréhension plus approfondie des paramètres biologiques des zones exploitées (repérage, mortalités, etc.) constituent quelques exemples des défis à relever.

Enfin, les participants ont convenu de l'à-propos de voir une initiative commune être amorcée par le MPO (pêche durable) et le MAPAQ (aquaculture durable) afin de déterminer et de mettre en œuvre de nouveaux paramètres de gestion et pour valider le caractère durable tant de la pêche que de l'élevage des oursins.

Augmenter la valeur du homard canadien : Une priorité de la table ronde de l'Atlantique sur le homard

Par **Rabia Sow**,
de la Direction des analyses
et des politiques

La Table ronde du homard de l'Atlantique fait suite au Sommet sur le homard de l'Atlantique qui s'est tenu en octobre 2007. Elle sert de forum aux acteurs des secteurs public et privé pour définir et mettre en œuvre des actions communes afin d'augmenter la valeur du homard à moyen et à long terme.

À la première rencontre de la Table ronde, au mois d'octobre 2008, les participants ont exprimé leurs préoccupations quant à la baisse du prix du homard. Cette baisse s'est poursuivie jusqu'en 2009 : le prix du homard au débarquement au mois de juin 2009 était de 3 dollars la livre¹ dans les Maritimes, soit le prix le plus bas payé depuis 14 ans.

Les membres de la Table ronde ont convenu qu'il était urgent d'agir afin d'accroître la valeur du homard et ils se sont entendus, en mars dernier, pour créer un organisme-conseil en vue de mettre en valeur le homard de l'Atlantique. Cet organisme doit jouer un rôle de maître d'œuvre pour déployer une stratégie concentrée sur quatre objectifs principaux : stabiliser les prix, développer les marchés, effectuer des études visant les consommateurs et effectuer des recherches en matière d'innovation dans le secteur de la transformation.

Un comité directeur a donc été formé, réunissant des membres de l'industrie et des représentants des gouvernements de

cinq provinces (Québec, Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Nouveau-Brunswick). Il a reçu le mandat de proposer une structure de gouvernance et un plan de financement pour la nouvelle entité.

Le comité directeur suggère que la structure mise sur pied soit constituée comme un organisme sans but lucratif, enregistré au Canada. Le financement sera assuré par les gouvernements fédéral et provinciaux durant les deux premières années; à compter de la troisième année, la plus grande part du financement devrait provenir de l'industrie.

Le conseil d'administration du futur organisme sera formé des membres de la Table ronde et il en sera l'organe décisionnel.

Présentée à la réunion de la Table ronde du homard de l'Atlantique du 7 juillet dernier, cette proposition a été reçue positivement par la majorité des participants. Quelques détails restent à être révisés d'ici septembre 2009, date à laquelle le nouvel organisme devrait entreprendre ses activités.

Il est important de souligner que la création d'un organisme pour la mise en valeur du homard est une initiative de l'industrie (pêcheurs et transformateurs) du homard de l'Atlantique du Canada.

Le MAPAQ suit étroitement les travaux menés au sein de ces différentes organisations dans l'intérêt de l'industrie du homard du Québec.

¹ Cette donnée représente une moyenne des prix payés pour le homard destiné au marché et pour celui qui est destiné à la transformation.